



QUER (Bernard) fut maître des œuvres royales en Roussillon, sous les rois de Majorque. En 1346, Pierre IV, roi d'Aragon le mit à la retraite.

Archives des Pyr.-Or., B. 97.

QUER (Jean), fondeur de cloches à Villefranche-du-Conflent, fabriqua une cloche pour l'église de Finestret, en 1354.

Archives des Pyr.-Or., B. 102.

QUER Y MARTINEZ (Joseph), botaniste, né à Perpignan, le 26 janvier 1695, y reçut sa première éducation et se livra à l'étude de la botanique, de l'anatomie et de la chirurgie. Il fut ensuite nommé chirurgien-major d'un régiment espagnol, et resta, comme son père, attaché à son ancienne patrie, quoiqu'il fut devenu français par la cession du Roussillon à la France. Quer alla successivement herboriser dans les provinces orientales de l'Espagne, sur les côtes d'Afrique où son régiment faisait partie de l'expédition d'Oran ; à Naples, en Sicile, où il fut nommé chirurgien-major de plusieurs hôpitaux, et dans les autres parties de l'Italie, où il cultiva aussi la chimie. Revenu en Espagne en 1737, il s'établit chez le frère de son colonel, le duc d'Atriscí, devenu son Mécène. Il mit en ordre ses collections et forma dès lors le projet de composer une *Flore Espagnole* pour laquelle il réunit encore dans son pays de nombreux matériaux. En 1742, il revit l'Italie, en qualité de chirurgien-major de l'armée, et sut allier les devoirs nombreux de sa nouvelle place avec le commerce des naturalistes italiens et les excursions botaniques. Lors de l'attaque du camp de Viterbe par les Allemands, ne voulant pas quitter le duc d'Atriscí au moment du danger, il fut fait prisonnier mais bientôt relâché, après avoir été dépouillé de tous ses vêtements, ne conservant que son herbier qu'il avait confié au trésorier-général de l'armée. A la paix, il revint en Espagne par le Midi de la France, où il vit Sauvage et Barrère. Accueilli par la duchesse d'Atriscí, devenue veuve, il profita de sa permission pour semer dans ses jardins les nombreuses graines que ses voyages lui avaient procurées, ainsi que celles que de nouvelles excursions en Espagne lui

rapportèrent, et celles qu'il continua de recevoir de France et d'Italie. Il ne tarda pas à manquer d'espace, et alors il fit l'acquisition d'un jardin dans le voisinage où, en peu d'années, il réunit plus de deux mille espèces. Cet établissement, le premier qui fut formé en ce genre en Espagne accrut beaucoup sa réputation, et répandit le goût de la botanique. Les succès de Quer donnèrent à Charles III l'idée de créer un jardin botanique dans le potager du Prado ; mais ce projet ne fut mis à exécution que sous Ferdinand VI en 1735. Les plantes cultivées dans le jardin de Quer firent le fond de celui du roi et lui-même en fut nommé le professeur. Les premiers progrès de la botanique en Espagne furent dus aux cours qu'il fit en cette qualité, à ses conversations avec les jeunes gens qui visitaient en grand nombre le jardin, autant peut-être qu'à sa flore. Quer renonça dès lors presque entièrement à la pratique de la chirurgie qui lui avait cependant été très utile, et se consacra exclusivement à la botanique. Il avait précédemment visité l'Estramadure et la chaîne des Pyrénées où il observa le chamois et le lagupède dont il donna des descriptions détaillées et intéressantes. Il explora ensuite la Vieille-Castille et les provinces maritimes du Nord-Ouest de la Péninsule. Au retour de son voyage, il s'occupa de la rédaction de la *Flore Espagnole* et mit en ordre les matériaux qui devaient remplir les derniers volumes ; mais il n'eut pas la satisfaction de terminer cet ouvrage. Il mourut d'une fièvre inflammatoire, le 19 mars 1764. Avant Quer, la botanique était très peu cultivée en Espagne. Il convient lui-même, et c'est aussi l'opinion de Rodriguez, que les Espagnols n'avaient aucun botaniste marquant à opposer à ceux des autres nations. Huguna, moins naturaliste que médecin, n'était connu que par un commentaire sur Dioxoride. Hernandez, Garcias ab Horto, Acosta, Monardès avaient fait connaître un grand nombre de plantes des deux Indes ; mais ils avaient très peu avancé la botanique. Jacques Salvador, ami et contemporain de Tournefort, était seul nommé avec distinction, quoiqu'il n'eut rien publié. Les plantes de l'Espagne n'étaient connues que par les herborisations ou les ouvrages de l'Ecluse, Tournefort, Ray, Barrelier, Antoine de Jussieu, Lœffling

et d'autres étrangers. Quer fut le premier Espagnol qui publia un travail sur les plantes de son pays. Cet ouvrage parut à Madrid, sous le titre : *Flora española, ó Historia de las plantas que se crian en España* (1762-1784), 6 vol. in-4°, avec 188 planches. Bien qu'il ait été composé à une époque où dominait le système Linné, il est cependant distribué d'après la méthode de Tournefort. La cryptogamie y est omise presque entièrement, tandis que les coraux et corallines y figurent encore parmi les plantes. Les quatre premiers volumes ont été publiés par l'auteur, et Ortega donna ses soins aux deux autres. Les services que Joseph Quer a rendus à la botanique ont été reconnus par Læffling, qui lui a consacré le genre *Queria*, de la famille des légumineuses. Outre cet important ouvrage, Quer avait préparé divers travaux qui n'ont jamais été livrés à la publicité. On cite entre autres : *La traduction des œuvres de Le Draud*, une *Serpentologie* et une *Dissertation sur la ciguë*.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — *Annuaire des Pyrénées-Orientales*, année 1834. — HÖEFER, *Nouvelle biographie générale*.

QUERALT (Pierre de), noble aragonais, signa, le 20 janvier 1279, à Perpignan, la convention conclue entre Pierre III, roi d'Aragon, et son frère Jacques I^{er}, roi de Majorque, par laquelle le second se reconnut le vassal du premier, sous certaines réserves. Pierre de Queralt fut nommé plus tard seigneur justicier de Céret.

Archives des Pyr.-Or., B. 1. — LECOY DE LA MARCHE, *Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*.

QUERALT (Gérard de) détenait par engagement la baronnie de Tresserre, au début de la première annexion du Roussillon à la couronne de France. En 1468, ce fief fut confisqué au nom de Louis XI, au détriment de Gérard de Queralt.

Archives des Pyr.-Or., B. 283, 407, 408.

QUERALT (Georges de), seigneur de Mosset, au commencement du xv^e siècle, percevait des rentes sur les lieux de Prats-de-Mollo, Conat et Cortsavi. Il mourut sans postérité, laissant ses biens en héritage à sa sœur Eléonore, épouse de Bernard de Centelles.

Archives des Pyr.-Or., B. 240, 257.

QUERALT (Jean de) reçut de Philippe II, roi d'Espagne, commission de coadjuteur ou adjoint du Gouverneur des comtés de Roussillon et de Cerdagne. A la mort de Guillaume d'Ivorra, Jean Blan-Ribera prit la direction intérimaire de l'administration de la province, jusqu'au jour où Jean de Queralt fut nommé à l'office de Gouverneur. Lors de l'attaque du château de Mosset par le seigneur du Vivier, Jean

de Queralt fut l'objet d'une accusation calomnieuse. François Semaler, originaire d'Ille, résidant à Aleth, déclara que le gouverneur du Roussillon était de connivence avec les assiégeants, et qu'il avait vendu frauduleusement deux chevaux à M. de Joyeuse. Le duc de Feria, capitaine-général, destitua Jean de Queralt de sa charge, et le traduisit devant le Conseil du roi. Devant les juges, François Semaler rétracta ses fausses allégations. Après s'être confessé et avoir communié, il déclara dans la sacristie du couvent des Carmes de Perpignan que sa déposition n'était pas l'expression de la vérité, et qu'elle lui avait été suggérée par Diego de Robledo et de Vera, Fernand de Tolède, capitaine-général, et Gérard de Cruilles, seigneur de Mosset. Ceux-ci lui avaient fait entendre que, par suite de son accusation, Gérard de Cruilles deviendrait gouverneur du Roussillon et lui donnerait l'office de bailli de sa seigneurie. Un privilège de Philippe III réintégra Jean de Queralt dans sa charge de gouverneur des comtés de Roussillon et de Cerdagne. A quelque temps de là, il fut appelé, par ce prince, au gouvernement de la province de Catalogne.

Archives des Pyr.-Or., B. 377, 378, 380.

QUERALT (Joseph de), magistrat, partisan de la domination française en Catalogne, fut nommé par Louis XIV, doyen de la Royale Audience. Le 29 juillet 1653, ce prince lui octroya des rentes sur les biens d'Antoine Reart. Joseph Queralt fut nommé conseiller au Conseil souverain du Roussillon le 10 juillet 1660 et mourut peu de temps après (avril 1661), laissant trois fils : Sébastien, chanoine de la Réal; Fructueux et François dont les notices suivent.

Archives des Pyr.-Or., B. 394.

QUERALT (Fructueux de), fils aîné du précédent, recueillit, le 13 mai 1661, la succession de son père au Conseil souverain du Roussillon. Il épousa, en 1666, une riche veuve, Cornell et Dassus, qui lui donna un fils appelé aussi Fructueux. Celui-ci reçut le diplôme de docteur en droit, entra dans les ordres, devint chanoine d'Elne et conseiller au Conseil souverain du Roussillon. Le 17 novembre 1727, il prononça dans l'église de l'Eule l'*Oraison funèbre de messire Etienne de Ponte comte d'Albaret, premier président du Conseil Souverain*, Perpignan, Fr. Reynier, in-4°, 44 pages.

Archives de M^{me} Babut.

QUERALT (François de), frère du précédent, embrassa la carrière ecclésiastique et ne tarda pas à posséder un canonicat à Perpignan, dans le chapitre de Saint-Jean. Il fut nommé vicaire capitulaire du diocèse d'Elne, dans le courant du mois d'avril 1664,

à la suite de la déposition de Jérôme Lléopart. Le Conseil souverain ayant appris que Lléopart et Queralt ne craignaient pas de faire office de vicaire, les pria de cesser provisoirement leurs fonctions. Lléopart promit d'obéir. Queralt et le chapitre refusèrent. Le Conseil souverain lança un arrêt, le 5 mai 1664, maintenant Lléopart dans la charge de vicaire capitulaire jusqu'à ce que Rome eut tranché le débat. François de Queralt excommunia alors ses adversaires: Lléopart, le président Sagarre et le conseiller de Marti. « La Cour, raconte M. le chanoine Torrelles, crut de sa dignité de mettre un terme à de tels déportements; la tranquillité publique paraissait aussi l'exiger. En ville ce n'étaient partout que conciliabules, réunions, provocations, les uns restant fidèles à Lléopart, les autres, surtout les exaltés, prenant fait et cause pour Queralt et ses deux séides, l'archidiacre Garriga et le bénéficiaire Pugsech, curé de Saint-Jean. La presque unanimité opina pour une répression sévère et, dans une réunion secrète tenue le 21 mai, on parla d'infliger une forte amende aux chanoines Queralt et Garriga et au bénéficiaire Pugsech. La sentence devait être précisée, arrêtée et portée le lendemain en séance publique. Celle-ci s'ouvrit à une heure matinale, sûrement avant 9 heures, puisque l'avocat général raconta que Queralt et ses deux complices, ayant eu vent des résolutions prises la veille en réunion secrète, allaient lancer durant la messe du chapitre une sentence d'excommunication contre le Conseil. Une indiscretion, presque une trahison avait été commise; la Cour qui soupçonnait véhémentement le conseiller Queralt, frère du chanoine de ce nom, d'en être l'auteur, ordonna une enquête sur ce point. Elle décida ensuite de se réunir à nouveau dans la soirée, non sans avoir au préalable nommé un rapporteur de l'affaire. Vers 3 heures, les conseillers réunis apprirent que Queralt s'était contenté de lancer, à la messe capitulaire, un monitoire enjoignant à Sagarre, à de Marti et à l'alguasil Giminel, d'avoir à comparaître devant son tribunal avant midi, faute de quoi ils seraient excommuniés durant les vêpres. Les susdits n'ayant pas paru, Queralt les avait solennellement excommuniés du haut de la chaire de la Cathédrale. A l'excommunication le Conseil répondit par un arrêt bannissant Queralt, Garriga et Pugsech. Ordre était donné de prévenir immédiatement le sieur de Chatillon, chargé comme lieutenant de roi de la police de la ville et de la province. La Cour se réunirait une troisième fois, à 5 h. 1/2, pour connaître du résultat de la démarche. Elle vint à l'heure dite, mais de Chatillon pas de nouvelles. Comme les parlements aux jours d'émeute, elle se déclare alors en permanence. Un premier estafette qui a rencontré le lieutenant du roi sur la Loge, au milieu de ses

officiers, raconte que celui-ci ne viendra pas avant 8 heures, « car il doit aller souper au jardin d'en Simon. » Un second annonce que le lieutenant du roi s'est ravisé et attend chez lui une ambassade de la Cour. L'ambassade rentre peu après et rapporte que Chatillon, « vu la gravité de l'affaire » a demandé un sursis pour conférer avec l'avocat général et l'intendant. Sur ce, levée de la réunion et son renvoi au lendemain matin, à 9 heures. Sagarre annonce, dès l'ouverture de la séance du 23 mai, que Chatillon continue ses pourparlers; il s'entretient à l'heure actuelle avec le gouverneur de la citadelle. C'est que, depuis la veille, la situation a empiré: Queralt, Garriga et Pugsech, « armés de pistolets et de carabines » se sont retranchés dans Saint-Jean, en menaçant de faire feu contre tout assaillant « sous prétexte de conserver l'immunité ecclésiastique ». On apprend peu après que Chatillon recule. Il veut bien exécuter les ordres du Conseil, « pour actes à faire dans la rue »; mais il n'ose prendre sur lui de monter à l'assaut d'une église. « Il y aurait des morts et Sa Majesté trouverait peut-être mauvais qu'on ne l'ait pas consultée. » Par suite de cette reculade de l'autorité militaire, la Cour restait désarmée. Elle eut beau, pour masquer sa défaite, décider le jour même l'envoi à Paris du conseiller de Trobat, lui compter sur l'heure 100 doubles d'or pour le voyage, lui remettre peu après des instructions aussi précises que menaçantes, ce n'en était pas moins un échec que Queralt et ses complices soulignèrent par d'éclatants défis. Un rapport de l'intendance déclare qu'ils organisèrent une réunion publique et qu'ils osèrent prier les consuls d'obliger Lléopart à céder tous les papiers de son administration. Ils firent mieux le jour de la Fête-Dieu; le Conseil souverain assistait en corps tous les ans, ce jour-là, aux offices et à la procession de la Cathédrale. La veille il décida des'y rendre avec la même solennité et, pour qu'il n'y eût pas de défections, il menaça d'une amende de 500 livres ceux qui s'en dispenseraient sous quelque prétexte que ce fut. Sagarre et de Marti étant excommuniés, la Cour bravait, en se solidarissant avec eux, la sentence portée par Queralt. Elle entendait aussi l'acculer à une reculade ou à un éclat. Queralt répondit à cette bravade par une autre bravade. « Aussitôt que ce Conseil fut entré dans l'église, racontel'intendant, il fit enfermer le Saint-Sacrement qui était exposé, cesser de célébrer la messe et autres actions publiques, au scandale de tout le peuple et mépris des officiers de Sa Majesté. » En attendant la revanche publique, que Trobat réclamait à Paris et sur laquelle on comptait à Perpignan, le Conseil se vengeait des insolences de Queralt en annulant les sentences favorables qu'il obtenait en Cour de Rome. Le 28 juin, arrêt écartant, « comme simple prépara-

toire pour arriver au plein possesseur de son titre de vicaire général », un décret du juge des appellations de la Curie romaine qui maintient Queralt dans la quasi-possession de son titre de vicaire capitulaire. Autre arrêt, le 14 août, déclarant sans valeur un monitoire du même juge, qui cite Lléopart « devant le lieutenant criminel de l'Auditeur de la Chambre apostolique » pour y répondre de ses atteintes à l'immunité ecclésiastique par son appel aux juges laïques du Conseil souverain. Par contre, la Cour signifie au chapitre l'arrêt du Conseil d'Etat du 18 juillet qui confirme son arrêt du 5 mai précédent en faveur de Lléopart. Et quand Trobat revient de Paris porteur d'une lettre du roi qui, sans désavouer Chatillon, lui enjoint à l'avenir d'obéir « sans retardement ni difficulté » aux ordres de la Cour, elle la notifie séchement à ce dernier, pour faire comprendre aux rebelles Queralt, Garriga et Pugsech que désormais leur sort est entre ses mains. » Louis XIV menaçait François de Queralt de peines sévères s'il ne s'amendait pas. La leçon lui servit. Une lettre de Louvois à l'avocat général de Trobat en date du 21 septembre 1666 félicite François de Queralt de son attitude faite de prudence et de réserve. Le 17 avril 1669, Vincent de Margarit ayant été promu à l'évêché d'Elne, François de Queralt devint vicaire-général de ce prélat. Il mourut vers la fin de l'année 1681.

Abbé TORREILLES, *La vacance du siège d'Elne (1643-1669)*, dans le *XLI^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*.

QUEYA (Antoine), originaire du Boulou, se fixa à Perpignan dès les débuts de la Révolution française. Le 17 juillet 1792, il partit pour le camp de Soissons. Se trouvant à Paris le 10 août suivant,

Antoine Queya se joignit aux assaillants du palais des Tuileries. Il reçut la décharge des gardes suisses et fut trouvé parmi les morts. Le 18 août, lorsque la nouvelle de sa mort fut parvenue à Perpignan, le comité des *Amis de la Constitution* vota la somme de cent livres pour les parents d'Antoine Queya. Le 22 du même mois, le comité décida qu'outre l'argent qui a été remis à la famille Queya, on lui octroyerait encore vingt-cinq livres tous les trois mois. Les mânes d'Antoine Queya, pour employer le style de l'époque, présidèrent à la fête qu'on donna le 28 août 1792 à l'Esplanade, en l'honneur de la liberté. Les orateurs le louèrent, la foule l'acclama et la municipalité de Perpignan donna, à cette occasion, l'appellation de Queya à l'ancienne rue de la *Tapineria*.

Abbé TORREILLES, *Perpignan pendant la Révolution*, t. I.

QUINSON DE VERCHÈRE (Jean de), maréchal de camp, fut nommé lieutenant-général commandant en Roussillon durant l'année 1692. Il recueillit à ce poste la succession de François de Monnestay, marquis de Chazeron, décédé. Jean de Quinson était originaire du Bugey. Son frère François qui possédait les seigneuries de La Servette et de l'Ayment, servit aussi dans les armées de Louis XIV, en qualité de capitaine au régiment de cavalerie de Noailles. Par son testament du 14 décembre 1706, Jean de Quinson demanda que son corps fut enseveli dans la paroisse où il mourrait, sans aucune pompe, à l'instar des plus pauvres. Il mourut le 7 mai 1713 et institua héritière universelle, sa nièce d'Euvrard de Courboin, épouse d'Etienne de Blanes, seigneur de Millas.

Archives des Pyr.-Or., C. 1440.